

Puissance 2D, 11 juillet 2016

Partenariats public-privé : un après-midi de débat au Sénat
entre Emmanuel Macron et Jean-Pierre Sueur

Un article du projet de loi dit « Sapin 2 » a pour objet de rectifier une ordonnance sur les marchés publics préparée par le ministre de l'économie, Emmanuel Macron.

Depuis plus de dix ans, Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, se bat contre la généralisation des « contrats de partenariat public-privé » (PPP).

Il considère que cet « outil » peut être utile mais qu'il constitue **une « dérogation aux règles de la concurrence dans l'accès à la commande publique » qui ne saurait être généralisée.**

C'est ainsi qu'il a saisi, avec d'autres sénateurs, en 2002, le Conseil Constitutionnel qui a considéré que le recours aux PPP devait être justifié par des considérations tenant à « l'urgence » ou à la « complexité ».

Mais depuis, plusieurs textes de loi ont facilité le recours aux PPP. Or, **le développement de cette formule peut mettre en difficulté, à moyen et long termes, les collectivités locales.**